



## FICHE

### BIOCARBURANTS ET AGRICULTURE

- Les biocarburants produits à partir de matières premières agricoles de l'UE (principalement du colza, du maïs, de la betterave à sucre et du blé) génèrent plus de 6,6 milliards d'euros de revenus directs pour les agriculteurs de l'UE.
- Le secteur du bioéthanol a créé 70 000 emplois directs et indirects depuis le lancement de la politique de l'UE sur les biocarburants ; le secteur du biodiesel a généré 220 000 emplois directs et indirects dans la chaîne de production de biodiesel de l'UE.
- Les biocarburants d'origine européenne ne sont pas venus en compétition avec la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux. Ils n'ont eu aucun impact réel sur les prix. Au contraire, les biocarburants ont contribué à limiter les effets négatifs des revirements de marchés des produits alimentaires, offrant une certaine stabilité économique aux agriculteurs de l'UE en difficulté.
- Autre impact positif très important de la production de biocarburants dans l'UE : la production d'aliments protéinés en tant que coproduits. L'Europe reste dépendante à 70% des importations de tourteau de soja pour répondre à la demande croissante de bétail. L'industrie européenne des biocarburants, qui transforme le colza et les céréales européens, produit environ 13 millions de tonnes de produits riches en protéines par an, qui seraient autrement importés des Amériques.
- Les biocarburants d'origine européenne réduisent les émissions de gaz à effet de serre de plus de 60%. Ils atteignent cet objectif environnemental important sans aucun effet collatéral négatif - que ce soit sur la déforestation ou sur la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux.

- Les biocarburants d'origine européenne sont sans rapport avec l'huile de palme, dont l'expansion a été l'un des principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des tourbières en Asie du Sud-Est.
- L'UE vient d'adopter une directive révisée sur les énergies renouvelables (RED2) qui vise à lutter contre la déforestation due à la production de biocarburants à haut risque, tels que l'huile de palme, destinés à être utilisés dans les biocarburants européens. Elle établit un gel puis une élimination progressive de ces biocarburants.
- Cependant, la directive RED2 révisée ouvre le marché des biocarburants UE à l'huile de palme certifiée comme ayant un risque environnemental faible. La Commission a adopté un acte délégué qui comporte encore trop d'échappatoires, le risque étant que l'utilisation de l'huile de palme non durable continue à augmenter dans le secteur des transports UE. Les principales lacunes sont des critères de certification peu rigoureux applicables aux «petits exploitants», le manque de garanties en matière de contrôle des fraudes et l'absence de lien quelconque avec la déforestation effective.
- Le nouveau Parlement européen devrait demander à la Commission de combler ces lacunes par un règlement d'application précis et suivre de près l'évolution des importations d'huile de palme et de la déforestation dans les pays exportateurs.